Agir pour la cause animale

Protéger les animaux.



Agir pour la cause animale

Informations pratiques pour agir pour la cause animale.



Animaux errants : que faire ?

Si vous constatez un animal errant ou mort à Pessac, plusieurs possibilités s'offrent à vous.



Identification des animaux domestiques

En France, l'identification des animaux domestiques de compagnie est obligatoire.



Perte d'animal domestique

Les informations à connaître si vous perdez votre animal domestique.



Fourrière et ambulance animalière

Mise à disposition transparente des données de récupération des animaux errants signalés (ambulance animalière/SACPA et activité Fourrière assurée par...



Cause animale : les actions menées en 2022

Poursuite du plan d'actions 2020/2026, avec de nombreuses actions.



Des avancées pour la cause animale en 2021

Un plan d'actions 2020/2026 ambitieux, qui porte ses premiers fruits !

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS